

carte blanche

Christel Verhas, directrice du Gezinsbond; **Petra De Sutter**, professeur, Hôpital universitaire de Gand, Sénatrice Ecolo-Groen; **Génon Jensen**, directrice exécutive Health and Environmental Alliance; **Christophe Schoune**, secrétaire général d'Inter-Environnement Wallonie; **Dany Jacobs**, secrétaire général du Bond Beter Leefmilieu; **Luc Hens**, professeur émérite, membre du Conseil supérieur de la santé; **Christophe Depamelaere**, médecin; **Guido Verbeke**, médecin gynécologue, Ademloos.

Sous le maquillage ou dans le biberon, le danger rôde aussi...

La Commission européenne tarde à définir les critères d'identification des perturbateurs endocriniens, ce qui entraîne un coût annuel de 157 milliards d'euros minimum pour l'UE. En cette période de réflexion intense sur la question du financement de la sécurité sociale, certaines associations environnementales, de santé-environnement, professeurs et docteurs en médecine mettent en avant les justifications économiques d'une interdiction immédiate de ces produits.

Nos différents gouvernements raclent les fonds de tiroir afin de trouver des moyens de répondre aux exigences de rigueur budgétaire notamment dictées par l'Europe. Ils oublient, ce faisant, un facteur essentiel : il est possible de réduire certaines dépenses en santé publique en renforçant les politiques de prévention primaire. Et en la matière, le cas des perturbateurs endocriniens est emblématique : en s'avérant incapable, en plus de 10 ans, d'adopter des critères d'identification de ces sub-

stances chimiques, la Commission européenne empêche la mise sur pied des politiques de prévention, mais paralyse aussi d'autres pans de sa législation, comme celle sur les produits biocides.

L'existence d'une influence des perturbateurs endocriniens sur notre santé et sur l'augmentation d'un nombre certain de maladies ne suscite désormais plus aucun doute. La perte de fertilité, l'obésité, le diabète, les maladies cardiovasculaires, les troubles de l'apprentissage et de la concentration en sont les exemples les plus connus.

Malgré ces liens formellement établis dans plusieurs publications (1), l'action politique se fait attendre : depuis l'interdiction d'utilisation du Bisphénol A (BPA) dans les biberons par la Commission européenne, plus

aucune mesure visant à encadrer l'utilisation de ces substances et surtout, visant à les bannir de nos produits quotidiens n'a vu le jour. Les raisons de ce manque d'empressement à réduire le nombre de citoyens impactés tiennent essentiellement à un argument unique : le coût pour les

entreprises de la substitution de ces substances par d'autres moins nocives. Lesquelles entreprises ne manquent pas de faire valoir les coûts prétendument farmineux que cette démarche représente pour elles.

Pourtant, la Commission européenne a tort de s'arrêter à ces arguments, essentiellement pour deux raisons.

La première (2) a été publiée le mois passé dans le célèbre journal d'endocrinologie *Journal of Clinical Endocrinology and Metabolism*. Cette analyse économique montre que l'exposition aux perturbateurs endocriniens coûte chaque année à l'Union européenne la somme de 157 milliards d'euros – soit 1,23 % du PIB européen. Ce total inclut non seulement les coûts des soins de santé, mais aussi les « lost earning potential ». Ce montant pourrait s'élever à 270 milliards d'euros.

Pour réaliser cette estimation, les chercheurs ont adapté une méthodologie existante de l'Institut de médecine et ils n'ont intégré dans leur calcul que les maladies pour lesquelles les liens

avec une exposition aux perturbateurs endocriniens sont sérieusement/fortement établis, tant les coûts directs (coûts d'hospitalisation, « physician service », les infirmières à domicile, et autres coûts médicaux) que les coûts indirects (perte de productivité au travail, décès prématuré et « disability »).

La seconde raison est que l'industrie a une tendance récurrente à exagérer les coûts générés par la mise en œuvre de la législation environnementale. Dans le cas du règlement REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques), les calculs réalisés pour le compte des représentants des industries allemandes et françaises indiquaient que des pertes d'emplois devaient être attendues (2,35 millions en Allemagne, 670.000 en France) ainsi qu'une perte de croissance du PIB (6,4 % en Allemagne, 3,2 % en France). L'étude française estimait également que les coûts pour l'industrie nationale seraient compris entre 29 et 54 milliards sur une période de 10 ans alors que, d'après les estimations de la

Commission européenne, les coûts de cette législation devaient être compris entre 2,8 et 5,2 milliards, sur une période de 15 ans ! (3)

Les résultats de l'étude de Trasande et al. illustrent l'importance économique de réduire l'exposition des citoyens aux perturbateurs endocriniens. Celle-ci passe par l'interdiction d'utilisation des substances identifiées comme perturbateurs endocriniens dans les produits de consommation courante. Les contenants alimentaires sont concernés, tous comme les cosmétiques et les produits pesticides et les biocides. Dans ce dernier cas, le retard pris par la Commission européenne pour définir les critères d'identification des perturbateurs endocriniens est tout simplement inacceptable. Et les Etats membres partagent ce constat puisqu'ils ont intenté une action devant la Cour européenne de justice.

Si la Commission européenne porte une responsabilité forte dans ces tergiversations coûteuses, les Etats, donc les entités belges en ce qui nous concerne, peuvent anticiper cette action et

agir dans leurs domaines de compétences : réduction (voire interdiction dans certains cas) d'utilisation des pesticides, interdiction d'utilisation des perturbateurs endocriniens dans les contenants alimentaires, réduction de la pollution atmosphérique par le trafic routier, etc. Car au-delà de cette seule valeur économique, c'est également et essentiellement le droit de chaque citoyen de bénéficier d'un environnement sain qui devrait guider l'action politique... et l'amener à agir sans tarder. ■

(1) Kortenkamp et al., *State of the art assessment of endocrine disruptors*, 2011. http://ec.europa.eu/environment/chemicals/endocrine/pdf/sota_edc_final_report.pdf ; Bergman et al., *State of the science Endocrine disrupting chemical. 2012* - rapport conjoint de l'OMS et du PNUE.

(2) Trasande et al., « *Estimating burden and Disease Costs of Exposure to Endocrine Disrupting Chemicals in the European Union* », *Journal of Clinical Endocrinology and Metabolism*, 2015.

(3) ChemSec, Cry Wolf. *Predicted costs to industry in the face of new environmental legislations* http://www.chemsec.org/images/stories/publications/2015_Cry_Wolf.pdf